



AVALANCHE DE DROIT D'ALERTE LA COLÈRE GRANDIT DANS LE SECTEUR SOCIAL

Après la MDSI de Friville Escarbotin, l'équipe ASE d'Amiens, c'est au tour des équipes d'accueil et des équipes sociales d'alerter la collectivité sur la dégradation des conditions de travail.

Le 8 décembre deux droits d'alerte ont été transmis à la collectivité (Président du CD, Vice Présidente en charge du personnel, DGS, DGASI, DT et DT Adjointe du territoire Amiens).

Les équipes accueil des MDSI Jean-Moulin, Saint-Roch, Etouvie, Longueau et Marie Curie ont dénoncé :

- des effectifs incomplets,
- un manque de considération (pas de prime SEGUR, pas de NBI, ...)
- les conséquences négatives de la déssectorisation
- des procédures de plus en plus lourdes
- un épuisement psychique et physique des équipes

Les équipes sociales des mêmes MDSI, ont quant à elles dénoncé :

- des difficultés d'exercice de leurs missions
- un turnover impressionnant, des arrêts maladie en cascade et des démissions qui témoignent d'un mal-être collectif
- une charge de travail qui ne cesse d'augmenter en lien avec une augmentation de la population sur l'ensemble des secteurs
- des listes d'accompagnement qui augmentent de semaine en semaine, auxquelles viennent s'ajouter d'autres interventions (intervention dans le

cadre des expulsions, des références enfances, des nouveaux allocataires RSA, ...)

- en plus de leurs missions et en lien avec les postes vacants, une obligation d'effectuer des remplacements (permanence des accueils inconditionnels, distribution chèque « coup de pouce », ...)
- une charge administrative de plus en plus lourdes (saisie des activités via l'informatique, ...)
- en lien avec le non remplacement des CAS lors des congés, obligation de palier à ces absences en assurant l'accueil physique et téléphonique
- obligation de palier à la saturation du service de prévention enfance (AED, AEMO) en assurant une veille ou un accompagnement de situation enfance

L'initiative de mobilisation de Friville-Escarbotin a porté ses fruits et pourrait-être un exemple à suivre.

Si vous rencontrez des difficultés, nous vous encourageons à effectuer la même démarche.

En effectuant cette démarche, en plus d'alerter la collectivité des difficultés qui sont les vôtres, de l'impossibilité d'exercer de façon optimale vos missions et de lui faire prendre conscience que « la coupe est pleine », vous vous protégez (puisque vous avez alerté).

En cas de besoin, nous restons à votre disposition pour vous accompagner.

La CGT du CD80 toujours aussi proche des agents pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail.

